

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
BUREAU DE LA METROPOLE**

17500/ 11596

**DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RELATIVE A L'OPERATION
"CASSIS - AMENAGEMENT DE L'AVENUE JULES FERRY"**

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Ainsi dans le cadre de l'opération « Cassis - Aménagement de l'avenue Jules Ferry », la Métropole envisage la requalification de l'avenue Jules Ferry à Cassis.

L'aménagement s'étend sur un linéaire de 350m et comprend la création de trottoirs aux normes PMR, et la rénovation d'une voie en sens unique en zone 30.

Le coût du projet pouvant être subventionné s'élève à 2 000 000 euros HT.

L'opération visée n°2017101100, a été affectée pour un montant initial de 2 000 000,00 euros TTC par délibération n°VOI 001-5772/19/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence en date du 28 mars 2019.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.